



Crédit d'impôt pour rachat de soulte + crédit

Par **pam66**, le **22/12/2008** à **11:58**

Je me sépare et rachète la part de mon ex-concubin (25%). Je fais un crédit total (soulte+crédit +frais notariés).En référence à l'article "BO I 5 B du 14/08, page 16 article 12", j'ai droit au crédit d'impôt sur le montant de la soulte. Nous avons un crédit en cours, que je reprends ds son intégralité. Ai-je droit au crédit d'impôt pour le rachat de crédit ?